

Formation des Infirmiers de Santé au Travail, Infirmiers de Pratique Avancée : réflexions et propositions du Réseau des Infirmiers Enseignants en Santé au Travail (RIEEST)

IPA domaine Santé Travail De quoi parle-t-on ? Pourquoi un diplôme d'état (DE) de grade Master ?

Le mode d'exercice de la médecine est en train d'évoluer et celui de la santé au travail se transforme également. L'accroissement des besoins de santé des personnes au travail dans un contexte de pénurie médicale a mis en exergue la nécessité de développer une nouvelle forme d'exercice des professionnels de santé dans le cadre des coopérations entre professionnels de santé, dont la pratique avancée infirmière.

Un Infirmier en pratique avancée est un infirmier ayant suivi un master de deux ans lui permettant d'exercer des missions élargies. Il peut notamment avoir une activité clinique incluant la gestion de situations complexes tout en libérant du temps pour les médecins.

L'exercice en pratique avancée a été introduite en France par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et les décrets concernant ce nouveau métier sont sortis en 2018.

Ainsi, depuis la rentrée 2018, des centaines d'infirmiers suivent chaque année un master leur conférant un diplôme d'état "infirmier en pratique avancée" (DE IPA) dans un domaine spécialisé. Au bout de cette formation, se trouve un métier de santé intermédiaire entre le médico-social, le paramédical et le médical stricto sensu. Un métier conçu comme un "levier de la rénovation de notre système de santé". C'est une évolution de carrière pour l'IDE afin d'étendre son champ de compétences et exercer en autonomie.

Les étudiants IPA ayant validé les 2 premiers semestres (Master 1) peuvent choisir leur domaine spécialisé. Dès l'ouverture du domaine santé travail, ces étudiants pourront obtenir le DE de grade Master en une année (semestres 3 et 4). Des IPA santé travail seraient alors rapidement sur le marché du travail, avec des compétences leur permettant d'être référents sur des thématiques de santé au travail telles que la prévention de la désinsertion professionnelle, la contribution à la reconnaissance des cancers d'origine professionnelle ou encore les diagnostics collectifs santé / travail.

Dans le domaine de la santé au travail, les professionnels de santé (médecins et infirmiers) ont un exercice réglementé par le code de la santé publique.

Dans le cadre de la pratique avancée, on reste dans le même type d'exercice. Ce master n'est d'ailleurs ouvert qu'à des infirmiers DE pouvant justifier de trois années au moins d'exercice en équivalent temps plein de la profession, inscrits au tableau de l'ordre des infirmiers,

Ils sont simultanément enregistrés au RPPS (Répertoire partagé des professionnels de santé) et tenus à leur code de déontologie.

Le diplôme d'état assure que les enseignements sont de qualité et inscrits dans un programme national défini par décret.

Les IPA doivent acquérir les connaissances fondamentales et les compétences « socle » de la pratique avancée. Les enseignements portent principalement sur la clinique infirmière, les sciences infirmières, la santé publique, l'éthique et la recherche. Les matières concernant le domaine d'exercice spécialisé en santé au travail complètent la formation sur ces bases.

La plus-value des IPA santé travail est donc de rester des infirmiers mais pourvus de compétences spécifiques en sciences médicales, en sciences infirmières et en sciences sociales pour s'adapter à la

singularité de chaque personne suivie, dans une dynamique holistique, même dans des prises en charge complexes.

Le diplôme d'état d'IPA confère à ces professionnels de santé une autonomie.

L'IPA a la responsabilité du suivi régulier des personnes qui lui sont confiées par le médecin et peut prescrire des examens complémentaires, demander des actes de suivi et de prévention ou encore renouveler ou adapter, si nécessaire, certaines prescriptions ou recommandations médicales. Les compétences et les responsabilités sont donc étendues par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'État et permettraient, par exemple, la réalisation de reconstitution de parcours professionnels avant le départ en retraite, de visites de reprises nécessitant des mesures individuelles d'adaptation du poste de travail, d'assurer des suivis particuliers et de prévention des TMS, RPS ou cancers professionnels, dans le cadre de protocoles co-écrits avec les médecins du travail.

L'IPA santé travail apporte une forme innovante de travail interprofessionnel.

La collaboration avec l'ensemble des professionnels est une compétence centrale de l'exercice en pratique avancée. Le rôle et la fonction d'IPA positionnent l'infirmier au centre d'un dispositif collaboratif et pluridisciplinaire.

Dans le cadre de la Santé au Travail, il est évident qu'il faut déjà une formation socle pour tous les infirmiers de santé au travail (le RIEEST a fait des propositions en ce sens), avant d'intégrer le Master. Cette formation socle a donc vu le jour par le décret de Décembre 2022, mais on peut regretter que celle-ci ne soit ni universitaire, ni qualifiante, et qu'elle interroge les formes de validation qui seront proposées.

Le périmètre d'intervention et l'autonomie conférés aux infirmiers par la pratique avancée pourrait répondre aux enjeux de la santé au travail de demain, en rappelant bien que cet exercice infirmier se fait dans le cadre de la coopération avec les médecins du travail et l'équipe pluridisciplinaire.

Véronique Bacle et Joëlle Milliez, Infirmières Enseignantes à Lille